

Au troisième trimestre 2011, la croissance du volume d'heures supplémentaires fléchit nettement (+ 1,1 % sur un an, après + 6,3 % au deuxième trimestre 2011 et + 5,9 % au premier trimestre 2011). Cette évolution est liée essentiellement au ralentissement conjoncturel, mais aussi en partie à une évolution défavorable des jours ouvrables. La correction de la variation des jours ouvrables ferait ainsi apparaître un ralentissement moins marqué au troisième trimestre et démarrant dès le deuxième trimestre 2011.

Ce ralentissement affecte l'ensemble des grands secteurs. Dans l'industrie, le nombre d'heures supplémentaires progresse de 3,8 % sur un an, après avoir enregistré des rythmes annuels supérieurs à 8 % depuis le deuxième trimestre 2010. Dans le tertiaire, la progression est de 0,6 % sur un an, après + 5,2 % et + 6,1 % aux premier et deuxième trimestres 2011. Quant au secteur de la construction, celui-ci connaît une stabilité sur un an (après + 3,0 % au trimestre précédent).

Le secteur de l'intérim, qui est généralement très réactif aux inflexions conjoncturelles, enregistre pour la première fois depuis la reprise une baisse annuelle (- 4,3 %) alors qu'il atteignait encore au deuxième trimestre un rythme annuel de l'ordre de 40 %. L'industrie chimique est également en baisse (- 3,4 %) ainsi que le secteur des transports et entreposage (- 5,1 %).

En revanche, les secteurs de la fabrication de matériels de transport et de la métallurgie connaissent encore de fortes hausses (respectivement + 18,4 % et + 7,2 % sur un an). D'autres secteurs restent également bien orientés, notamment le commerce (+ 1,5%) les hôtels-café-restaurants (+ 3,5 %), les activités juridiques et de conseil (+ 7,5 %).

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU TROISIÈME TRIMESTRE 2011

Au cours du troisième trimestre 2011, le montant des exonérations TEPA déclarées par les entreprises s'élève à 764 millions d'euros (tableau 1). Ce montant correspond à un total de 181 millions d'heures supplémentaires en données brutes (non corrigées des variations saisonnières) (graphique 1).

La faible longueur des séries ne permettant pas encore de procéder à une correction des variations saisonnières, les évolutions trimestrielles sont à interpréter avec précaution. L'analyse en glissement annuel (comparaison avec le même trimestre de l'année précédente), indépendante de la saisonnalité, est donc privilégiée.

Au troisième trimestre 2011, le nombre d'heures supplémentaires progresse de 1,1 % sur un an, affichant ainsi un net ralentissement par rapport aux trimestres précédents (respectivement + 5,8 % et + 6,3 % aux premier et deuxième trimestres 2011) (graphique 1 et tableau 2). Toutefois, l'appréciation de cette évolution doit être nuancée compte tenu d'un effet des jours ouvrables qui a été positif sur le deuxième trimestre et négatif sur le

troisième (éclairage). La correction de la variation des jours ouvrables ferait ainsi apparaître un ralentissement moins marqué au troisième trimestre mais démarrant dès le deuxième trimestre 2011. Le nombre d'heures supplémentaires reste néanmoins voisin des niveaux observés en 2008 (184 millions d'heures supplémentaires au troisième trimestre 2008) avant le recul important enregistré durant la crise.

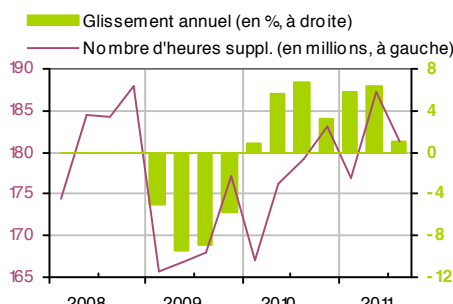
Freinage des rythmes annuels dans l'ensemble des secteurs

Au troisième trimestre 2011, le nombre d'heures supplémentaires continue de croître sur un an dans les secteurs de l'industrie

Eclairage : un fort effet de la variation des jours ouvrables entre mai et juillet 2011

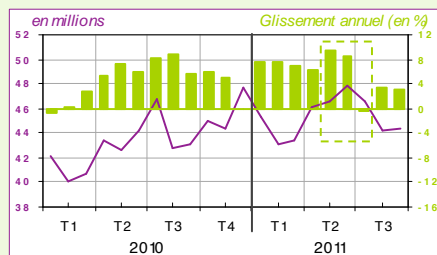
Comparativement à 2010, on dénombre en 2011 deux jours ouvrables de plus au deuxième trimestre (+ 4 en mai, - 2 en juin) et un jour ouvrable de moins au troisième trimestre (- 1 en juillet). Une part importante des heures supplémentaires rémunérées un mois donné étant réalisée le mois précédent, le nombre d'heures supplémentaires observé en juillet pâtit cette année non seulement d'un jour ouvrable de moins en juillet mais également d'un déficit de deux jours ouvrables en juin. A contrario, les fortes hausses des mois de mai et juin doivent être relativisées par le nombre de jours ouvrables particulièrement élevé en mai 2011.

Graphique 1 : Nombre d'heures supplémentaires en niveau et en glissement annuel



Source : Acooss - Urssaf

Nombre d'heures supplémentaires des entreprises mensualisées (données par mois)



Source : Acooss - Urssaf

Tableau 1 : Principaux éléments sur les exonérations TEPA

	Nombre d'entreprises ayant déclaré au moins un BRC	% d'entreprises ayant déclaré une exonération TEPA	Montant total de l'exonération TEPA (en millions d'euros)	Dont exonération salariale (en millions d'euros)	Part de l'assiette des heures suppl. sur l'assiette totale (en %)	Nombre d'heures supplémentaires ayant donné lieu à exonération (en millions d'heures)	dont nombre d'heures suppl. des entreprises de moins de 10 salariés
Historique							
2 ^{ème} trimestre 2010	1 557 752	41,8	724,7	560,7	3,3	176,2	47,4
3 ^{ème} trimestre 2010	1 557 219	42,2	737,0	570,4	3,4	179,3	46,8
4 ^{ème} trimestre 2010	1 559 038	41,9	757,8	590,1	3,2	183,1	46,8
1 ^{er} trimestre 2011	1 518 263	41,5	738,0	569,4	3,3	176,9	45,9
2 ^{ème} trimestre 2011	1 537 615	42,1	784,8	605,5	3,4	187,3	48,3
3^{ème} trimestre 2011	1 564 827	41,5	764,0	588,9	3,4	181,2	46,9
Répartition par taille d'entreprise							
<10	1 329 041	35,4	215,3	146,3	7,0	46,9	
≥10	235 786	76,1	548,7	442,5	2,9	134,3	
dont : 10-19	122 174	74,3	144,2	99,1	6,8	31,7	
20-49	72 281	76,6	140,1	113,8	5,5	34,9	
50-99	21 302	78,0	58,6	50,4	3,7	14,9	
100-249	12 768	81,5	65,5	56,5	3,0	17,2	
250-499	3 996	83,8	33,1	28,8	2,1	8,5	
500-1999	2 663	85,3	40,6	35,7	1,5	10,2	
≥2000	602	89,2	66,5	58,2	1,3	16,8	

Source : Acooss – Urssaf

(+ 3,8 %) et du tertiaire (+ 0,6 %) mais à des rythmes moins soutenus qu'aux trimestres précédents (respectivement + 10,3 % et + 6,1 % au deuxième trimestre 2011). En revanche, dans la construction, la croissance annuelle des heures supplémentaires devient nulle (- 0,1 % sur un an, après + 3,0 % au trimestre précédent) (*tableau 2 et graphique 2*).

Les activités industrielles connaissant les plus fortes hausses annuelles sont la fabrication de matériels de transport (+ 18,4 %), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 9,6 %), la métallurgie (+ 7,2 %, *graphique 3*).

En revanche, le nombre d'heures supplémentaires diminue légèrement dans l'industrie du bois et papier (- 1,6 %) et dans la chimie (- 3,4 %).

Dans le secteur tertiaire, dynamique depuis début 2010, la contraction du glissement annuel est nette : 0,6% ce trimestre après + 6,1 % au deuxième trimestre. Elle doit toutefois être relativisée au regard de l'importance de l'effet de la variation des jours ouvrables (*éclairage*).

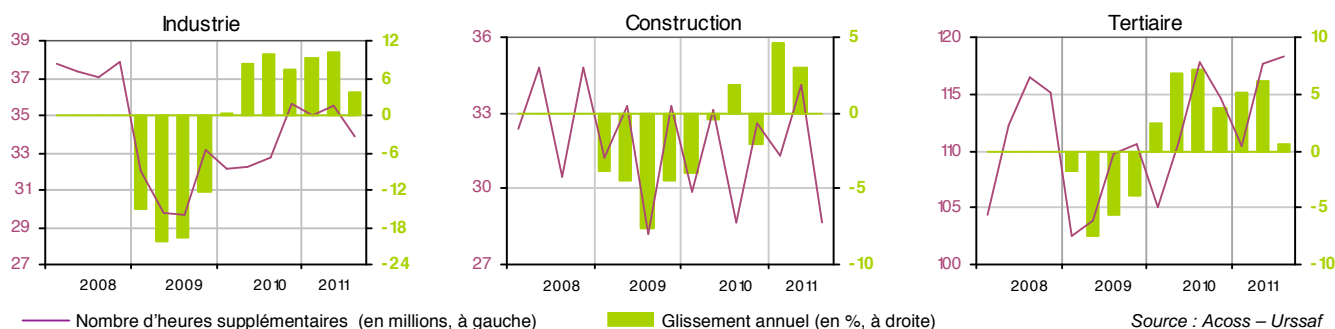
Le ralentissement dans le tertiaire concerne particulièrement les activités immobilières (- 14,0 %), les transports et entreposage (- 5,1 %) et les activités de

services administratifs et de soutien (- 2,1 %). Ce secteur fléchit du fait de l'intérim, qui enregistre ce trimestre un recul de 4,3 % après + 40 % au deuxième trimestre et + 32 % au premier trimestre (*graphique 3*). Ce recul dans l'intérim est le premier enregistré depuis début 2010.

Le volume d'heures supplémentaires est en revanche bien orienté dans certains secteurs comme les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 7,5 %), les activités informatiques (+ 9,6 %), l'édition et audiovisuel (+ 4,1 %).

Des évolutions régionales contrastées

Au troisième trimestre, la croissance du nombre d'heures supplémentaires faiblit

Graphique 2 : Nombre d'heures supplémentaires en niveau et en glissement annuel dans les grands secteurs d'activité


Source : Acooss – Urssaf

Tableau 2 : Principaux éléments sur les exonérations TEPA par secteur détaillé d'activité (NACE 38) de l'établissement

Secteurs (NACE 38)	Nombre d'heures supplémentaires (en millions)						2011 T3				2011 T2
	2010 T2	2010 T3	2010 T4	2011 T1	2011 T2	2011 T3	Montant total de l'exonéra- tion TEPA (en millions d'euros)	dont exonération salariale (en millions d'euros)	Heures suppl. par effectif salarie total du secteur	GA Nombre d'heures suppl. (en %)	GA Nombre d'heures suppl. (en %)
BZ Industries extractives	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6	0,5	2,2	1,7	20,5	-0,4	5,6
CA Industries agro-alimentaires	5,3	5,7	6,1	5,4	5,4	5,7	23,1	17,0	11,0	0,9	0,9
CB Habillement, textile et cuir	1,1	1,1	1,3	1,3	1,2	1,1	4,6	3,7	9,2	0,4	3,4
CC Bois et papier	2,6	2,6	2,8	2,8	2,7	2,6	10,7	8,4	13,2	-1,6	5,2
CD Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	2,4	-7,4	9,9
CE Industrie chimique	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	2,9	2,5	4,5	-3,4	14,8
CF Industrie pharmaceutique	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9	0,8	2,6	-0,8	17,4
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	2,6	2,6	2,9	2,9	2,8	2,6	10,9	8,7	8,6	0,9	6,6
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	6,0	6,2	6,9	7,0	7,1	6,7	28,2	22,4	16,7	7,2	17,9
CI Fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	0,9	4,3	3,7	6,3	9,6	17,1
CJ Fabrication d'équipements électriques	0,9	0,9	1,1	1,0	1,0	0,9	3,8	3,2	7,8	-0,9	11,0
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	2,1	2,2	2,5	2,4	2,5	2,3	9,8	8,1	11,8	3,8	18,0
CL Fabrication de matériels de transport	2,3	2,2	2,6	2,8	2,8	2,6	10,9	9,5	7,4	18,4	22,8
CM Autres industries manuf. ; réparation et installation machines	4,7	4,7	4,9	4,9	5,0	4,9	20,8	16,1	17,2	4,7	7,6
DZ Produc. distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	-5,8	-15,9
EZ Production et distribution d'eau, assainissement	2,1	2,1	2,1	2,1	2,3	2,1	8,4	6,9	12,2	0,9	8,1
FZ Construction	33,1	28,7	32,6	31,3	34,1	28,7	120,5	88,9	18,9	-0,1	3,0
GZ Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	30,4	31,3	32,8	31,2	31,3	31,7	140,9	107,3	10,2	1,5	3,1
HZ Transports et entreposage	20,2	20,6	20,5	19,1	20,6	19,5	75,2	60,2	13,5	-5,1	1,9
IZ Hébergement et restauration	17,7	20,1	16,3	16,6	18,4	20,8	83,7	58,7	19,6	3,5	4,1
JA Edition et audiovisuel	1,3	1,2	1,3	1,1	1,3	1,3	7,4	6,2	5,6	4,1	1,4
JB Télécommunications	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	1,2	1,0	1,7	9,6	17,7
JC Activités informatiques	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0	10,4	8,7	5,6	9,6	5,5
KZ Activités financières et d'assurance	2,1	2,0	2,2	2,2	2,1	2,1	10,9	8,7	2,6	1,9	1,4
LZ Activités immobilières	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3	5,5	4,1	5,1	-14,0	-14,2
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	7,0	6,4	6,7	6,9	7,2	6,9	33,5	25,8	8,3	7,5	3,1
MB Recherche et développement	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8	0,7	1,2	11,7	6,8
MC Autres activités scientifiques et techniques	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	5,7	4,3	5,8	4,2	3,9
NZ Activités de services administratifs et de soutien	17,1	21,3	19,8	18,4	21,2	20,8	76,4	62,4	11,0	-2,1	23,9
OZ Administration publique	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	1,4	1,4	0,5	-9,7	5,0
PZ Education	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	4,3	3,2	2,9	1,9	6,4
QA Activités pour la santé humaine	4,2	4,0	4,1	4,2	4,4	4,1	18,0	13,9	7,8	3,6	4,6
QB Action sociale et hébergement médico-social	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	7,7	6,7	1,5	8,8	8,1
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	0,9	0,9	0,8	0,7	0,9	1,0	4,5	3,5	3,6	3,1	2,4
SZ Autres activités de services	2,7	2,8	2,8	2,7	2,7	2,9	13,0	9,5	4,7	1,9	0,1
Total	176,2	179,3	183,1	176,9	187,3	181,2	764,0	588,9	9,9	1,1	6,3
Industrie	32,2	32,7	35,6	35,0	35,5	33,9	142,4	113,2	10,5	3,8	10,3
Construction	33,1	28,7	32,6	31,3	34,1	28,7	120,5	88,9	18,9	-0,1	3,0
Tertiaire	110,8	117,8	114,7	110,5	117,6	118,4	500,7	386,5	8,8	0,6	6,1
dont Intérim	9,1	12,8	11,8	10,2	12,7	12,3	40,2	33,5	18,0	-4,3	40,0

Source : Acos – Urssaf

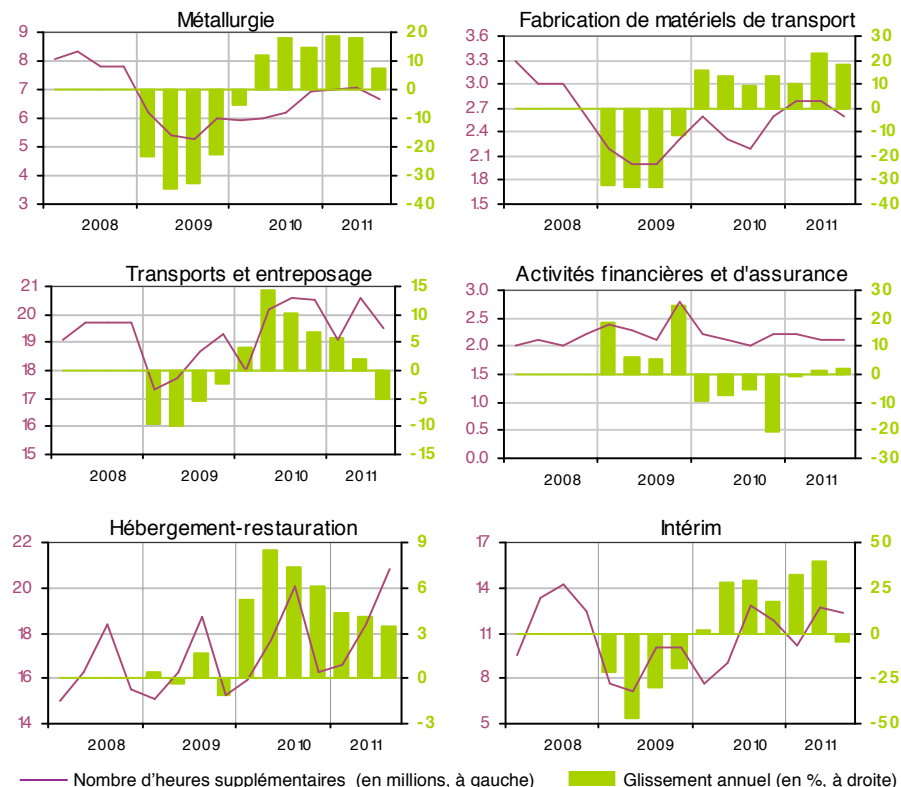
dans toutes les régions. Certaines affichent même un recul comme l'Auvergne (-1,2 %) et le Centre (-0,8 %) (carte).

Elodie Sévin

Yi Zhang

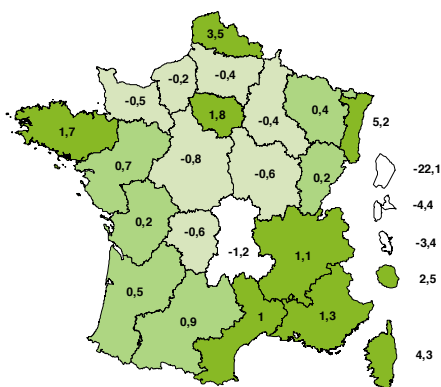
Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

Graphique 3 : Nombre d'heures supplémentaires en niveau et en glissement annuel dans quelques secteurs d'activité



— Nombre d'heures supplémentaires (en millions, à gauche) ■ Glissement annuel (en %, à droite)
Source : Acooss - Urssaf

Carte : Glissement annuel du nombre d'heures supplémentaires au troisième trimestre 2011



Source : Acooss - Urssaf

Encadré 1 : Caractéristiques structurelles des heures supplémentaires

Environ 41 % des 1 565 000 entreprises ayant rempli un bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) ont déclaré des exonérations TEPA au cours du troisième trimestre 2011. Le montant total des exonérations TEPA (764 millions d'euros), dont les trois quarts bénéficient aux salariés, correspond quant à lui à 0,9 % de l'assiette des entreprises concernées.

La part de la masse salariale imputable aux heures supplémentaires et complémentaires est décroissante avec la taille

des entreprises. Elle est de 7,0 % pour les moins de 10 salariés alors qu'elle représente 1,3 % pour les entreprises de plus de 2 000 salariés. En revanche, la proportion d'entreprises ayant recours aux exonérations TEPA croît avec la taille de l'entreprise : de 35,4 % pour les entreprises de moins de 10 salariés (TPE) à 89,2 % pour celles de plus de 2 000 salariés de (tableau 1).

De manière générale, les heures supplémentaires sont particulièrement

fréquentes dans l'industrie métallurgique, la construction, l'hébergement-restauration et les transports. A l'inverse, les activités financières, les secteurs de la recherche et développement, de l'immobilier, de l'éducation, et les activités récréatives ou associatives y recourent relativement moins.

Le volume d'heures supplémentaires trimestriel représente une moyenne de 9,9 heures supplémentaires par salarié (concerné ou non par les heures supplémentaires).

Encadré 2 : Sources et méthodologie

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et trimestrielle en deçà de ce seuil.

De plus, chaque année, les établissements remplissent un **tableau récapitulatif (TR)** permettant de réviser les informations erronées ou incomplètes relatives à l'année

écoulée. Ces déclarations rectificatives parviennent aux Urssaf durant le 1er semestre et conduisent le plus souvent à une révision à la hausse (non modélisable) des données de l'année passée. **Les résultats 2010 seront donc corrigés à la hausse courant 2011 au fil de l'intégration des régularisations annuelles.** Depuis l'Acooss Stat n°98, **les révisions apportées par les entreprises sur leur déclaration rectificative annuelle ne sont plus imputées sur le seul quatrième trimestre mais réparties uniformément sur les 4 trimestres.**

Les résultats présentés ici sont donc provisoires, surtout pour le dernier

trimestre qui comprend une estimation des futures déclarations retardataires qui peut être fragile pour les TPE. Les révisions pour les périodes précédentes sont intégrées. En outre, en l'absence de recul sur ces séries, les données ne peuvent être corrigées ni des variations saisonnières ni des jours ouvrables.

Dans les tableaux de cette étude, **les montants d'exonérations TEPA portent sur les heures supplémentaires et complémentaires** (salariés à temps partiel). En revanche les nombres d'heures indiqués ne concernent que les heures supplémentaires, seules bénéficiaires de l'exonération patronale.